

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET : TARIF 2025 TAXE LOCALE
SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE
(TLPE)**

20240029

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : DUPLAN Véronique donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à PERINELLE Patricia, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, VERDENET Clotilde donne pouvoir à BRIERE Matthieu.

Excusée : JULLIEN Valérie

Absent : PISTIL Raymond

Secrétaire de Séance : FAURE Sébastien

Date de convocation du Conseil : le 30/05/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Pouvoir : 5

La Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est dotée en 2018 d'un règlement local de publicité (RLP) visant à réguler l'implantation publicitaire sur la commune. Cependant, ce RLP n'exclut pas l'intégralité de la publicité sur le territoire communal. Il convient donc de délibérer sur le tarif applicable en 2025.

Conformément à l'article L. 2333-9 du CGCT, il est proposé de fixer ce tarif à 18.70 euros par m².

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240606-20240029-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE le tarif TLPE 2025 applicable.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 06/06/2024

La Maire

Christine FRANÇOIS.

